

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2015/2834(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Biélorussie		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
Zone géographique Biélorussie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
09/09/2015	Débat en plénière		
10/09/2015	Résultat du vote au parlement		
10/09/2015	Décision du Parlement	T8-0319/2015	Résumé
10/09/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2834(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0866/2015	07/09/2015	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0866/2015	07/09/2015		
Proposition de résolution		B8-0872/2015	08/09/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0874/2015	08/09/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0876/2015	08/09/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0878/2015	08/09/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0879/2015	08/09/2015	EP	

Proposition de résolution	B8-0880/2015	08/09/2015	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0319/2015	10/09/2015	EP	Résumé

Résolution sur la situation en Biélorussie

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Biélorussie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement s'est dit profondément préoccupé par la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Biélorussie, ainsi que par les manquements relevés lors des précédentes élections par les observateurs internationaux indépendants et la persécution active des dirigeants de l'opposition après les élections.

Tout en se félicitant de la libération récente des derniers prisonniers politiques, les députés ont invité le gouvernement biélorusse à réhabiliter les prisonniers politiques libérés et à rétablir pleinement leurs droits civils et politiques. Ils ont également attiré l'attention sur la situation des minorités nationales dans le pays et sur leurs organisations culturelles, dont les dirigeants ont parfois été remplacés par des favoris des autorités publiques, ce qui constitue une violation d'une des libertés fondamentales, la liberté d'association.

Les autorités biélorusses ont été invitées à :

- organiser les élections présidentielles à venir dans le respect des normes reconnues sur le plan international et à permettre à l'opposition d'accéder librement à tous les moyens de communication qui sont sous le contrôle de l'État ainsi que de participer aux élections sur un pied d'égalité;
- mettre fin au harcèlement des médias indépendants pour des raisons politiques;
- s'associer à un moratoire mondial sur l'exécution de la peine de mort, ce qui constituerait un premier pas vers son abolition permanente;
- respecter les recommandations du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies sur la suppression du travail forcé dans le pays;
- garantir, en toutes circonstances, le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme et aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la Biélorussie.

Les députés ont pris acte de la tenue du sixième cycle de consultations entre l'Union européenne et la Biélorussie sur les questions de la modernisation, qui a eu lieu le 3 septembre 2015 à Bruxelles, et au cours duquel les délégations ont débattu des perspectives de coopération dans des domaines clés. Ils ont demandé de veiller à ce que toute participation des autorités biélorusses au dialogue sur la modernisation, en coopération et sur un pied d'égalité avec l'opposition démocratique et la société civile, ait lieu dans le respect total des principes démocratiques.

Le Parlement a exprimé son soutien à la Commission dans sa stratégie de «dialogue critique» avec les autorités biélorusses et s'est déclaré prêt à y contribuer par le truchement de la délégation du Parlement pour les relations avec la Biélorussie. Il a invité la Commission à appuyer, par des moyens financiers et politiques, les efforts déployés par la société civile biélorusse, les médias indépendants et les organisations non gouvernementales du pays en vue de soutenir les aspirations démocratiques du peuple biélorusse.